



Ville d'Isbergues

5A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-421

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRETE DU MAIRE
portant sur
la délégation des fonctions
d'Officier d'Etat Civil

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

ARRÊTE

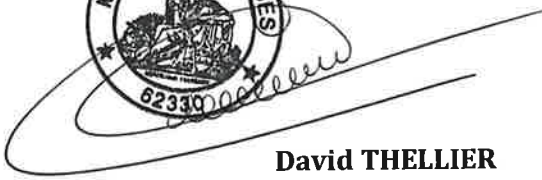
Article 1^{er} : Madame Marie-Paule CLAREBOUT, conseillère municipale de la Ville d'Isbergues, est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier d'état civil de ladite Ville à l'occasion d'un mariage qui doit être célébré le samedi 6 décembre 2025.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE pour avis.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 17 OCT. 2025

Publié le 17 OCT. 2025

 Le Maire,

David THELLIER